AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-6-6-75050599

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin Nº 34 — 6 Juin 1975

VIGNE

Mildiou - Black-rot - La situation reste à ce jour parfaitement saine. A la suite des fortes pluies généralisées du 31 Mai, les traitements conseillés précedemment seront seuls renouvelés dans les limites déjà indiquées. Le premier traitement sera étendu à l'ensemble des vignes seulement en dessous de 150 m d'altitude, les températures ayant accompagné ces dernières pluies ayant été insuffisantes aux autres altitudes.

Botrytis - Quelques taches sur feuilles ayant déjà été relevées fin mai, il y a lieu d'entreprendre la protection dès avant la floraison dans les situations favorables.

Oïdium - La protection devra être reprise sur cépages sensibles dès le retour de la chaleur.

Vers de la grappe - Dans les régions les plus précoces (mention "dès réception" du précédent bulletin) le renouvellement du 1er traitement n'est pas nécessaire.

- Dans les régions moyennes (mention "29 Mai au 1er Juin) si le traitement a été effectivement appliqué avant le 1er Juin, il devra être renouvelé dès le retour de températures normales.

- Dans les régions les plus froides, sa date d'application sera indiquée ultérieurement.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures (pommier, poirier, pêcher) - En toutes régions, la protection devra être maintenue au moins jusqu'au 17 Juin. A la suite des fortes pluies du 31 Mai, un nouveau traitement devra être appliqué d'urgence, si cela n'a pas encore été fait.

Authracnose du cerisier - Principalement sur les arbres jeunes dont le développement pourrait être entravé par la maladie, un traitement devra être appliqué dès après la récolte.

Tordeuse orientale du pêcher - L'activité de l'insecte ayant été génée par le froid depuis le 24 Mai, le prochain traitement pourra être retardé jusque vers le 12 Juin.

Carpocapse (pommier, poirier) - aucune extension du 1er traitement n'est à prévoir pour l'instant.
- Le traitement conseillé dès réception (régions chaudes) le 23 Mai devra être renouvelé d'urgence. Si ce renouvellement a été effectué depuis le 31 Mai, attendre un nouvel avis pour appliquer un 3e traitement.

- Le traitement conseillé entre le 30 Mai et le 3 Juin (régions moyennes) a pu être sans inconvénient retardé jusqu'au réchauffement actuel. Attendre un prochain avis pour le renouveler.

Sur noyer, appliquer les traitements conseillés sur pommier et poirier dès le grossissement du fruit. Il sera alors prudent d'adjoindre un fongicide au premier de ces traitements pour éviter la migration de bactériose sur le fruit.

Mouche de la cerise - Les conseils du précédent bulletin sont maintenant valables dans les régions tardives.

CULTURES DIVERSES

Mildiou de la pomme de terre - Un premier traitement devra être appliqué dès réception dans toutes les régions basses, (jusqu'à une limite d'altitude de 500 m dans le sud de la Circonscription et 250 m dans le nord).

P214

INFORMATIONS MARAICHERES

Noctuelles - pour combattre "les vers gris" on utilisera des appâts attractifs normalement commercialisés pour cet usage, et contenant un des insecticides suivants : carbaryl, endosulfan, lindane, polychlorocamphène, toxaphène. (Les doses d'utilisation sont indiquées dans le N° 265 de Phytoma Mars 1975 page 27).

Courtilières - Les appâts à base de lindane seront utilisés contre ce ravageur. Contre ces deux ravageurs ces appâts seront épandus de préférence le soir sur un sol humide.

Asperge

Criocères - Dès l'apparition des jeunes larves pour les détruire on peut utiliser des insecticides à base de parathion ou de lindane en pulvérisation ou en poudrage.

Rouille - Effectuer préventivement des pulvérisations à base de manèbe.

Céleri Désherbage - Après la mise en place lorsque les plantes ont repris, les herbicides indiqués par la liste des pesticides pourront être utilisés.

Septoriose du Céleri et du Persil - Après le repiquage pendant la période de formation des "branches" et des "raves" et plus particulièrement à la suite des pluies orageuses ou après les arrosages copieux les conditions sont favorables au développement de la maladie. Les traitements se révelent nécessaires tous les 8 - 10 jours et en particulier lorsque les céleris ont 1°) 15 cm environ de haut, 2°) 40 cm, et lorsque les souches sont complètement développées.
Cette protection peut-être assurée avec l'un des fongicides suivants : produits cupriques, oxyquinoléate de cuivre, bénomyl, carbendazim, captafol, mancozèbe, manèbe, méthylthiophanate, propinèbe.

Chou fleur - Cécidomyie - Dans les cultures où les dégats de ce parasite sont à craindre effectuer régulièrement jusqu'à la formation de la "Tête" des pulvérisations à base de parathion.

Epinard - Mouche - Se reporter au Bulletin N° 28 du 28 Mars 1975.

Fraises, framboises - Pourriture grise - Compte tenu de la pluviomètrie la protection doit être maintenue, les fongicides peuvent être utilisés jusqu'à 7 jours avant la récolte : dichlofluamide 2°) 15 jours avant la récolte : bénomyl, carbendazim, folpel, méthylthiophanate, et thirame.

Haricots - Anthracnose - Les pulvérisations à jet porté peuvent être conseillées aux stades suivants : 1°) stade 2 feuilles, 2°) stade des premières feuilles composées, 3°) à l'apparition des boutons floraux, 4°) après la formation des gousses. Les professionnels utilisent de préférence : bénomyl, carbendazim et l'association méthylthiophanate + manèbe. Toutefois préventivement peuvent également être utilisés : captane, folpel, thirame, zirame, manèozebe et zinebe ; ces 3 derniers fongicides cités sont également efficace contre la rouille.

Oignon - Mildiou - Les traitements seront effectués dès la formation des bulbes et renouvelés tous les 10 jours en période critique (pluie). Les fongicides suivants peuvent être utilisés : mancozèbe, manèbe, propinèbe, oxychlorure de cuivre.

Poireau - Teigne - Assurer la protection des jeunes plançons avec l'un des insecticides suivants : azinphos, bacillus thuringiensis, carbaryl, chlorfenvinphos, malathion, méthidathion, parathions, phosalone, tétrachlorvinphos.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles,
P. LATARD.

Le Chef Technicien chargé des questions maraîchères
G. FERAND.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de Circonscription
A. PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Directeur-Gérant : L. BOUYX.